



Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST)

Dans le cadre de la refonte du Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST) le CHSCT Toulouse Métropole s'est réuni les 25 février et 12 mars. La troisième réunion, prévue le 24 mars avait dû être annulée en raison du confinement. Celle-ci a été reprogrammée le lundi 06 juillet.

Compte rendu des échanges sur le RSST :

- Nous avons insisté, dès le départ, sur la nécessité de simplifier le registre tout en conservant le support papier, qu'il soit accessible à tous les acteurs. Si certains prônent la version dématérialisée, le manque de moyens informatiques pourvus, notamment sur certaines directions, rend cette démarche complexe. Il est donc prévu un cahier à souches composé de 4 feuillets carbone, permettant pour chacun des intervenants d'en conserver une trace. Un code couleur sera créé pour chaque feuillet : l'original sera pour l'agent, un pour le N+1, un pour l'ADP, et la dernière souche restera dans le RSST.

Il y aura un registre par site. Il a été constaté à de nombreux endroits, l'absence de registre ou des registres inutilisés par les agents. L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) a établi dans le cadre de ses missions, un état des lieux amenant à une réflexion sur ce nouveau modèle de registre, afin de rendre cet outil plus efficace. Le nom de l'Agent De Prévention (ADP) devra être affiché sur chaque site.

Le nouveau cahier RSST est prévu pour l'automne 2020 (septembre, octobre). Avant sa finalisation et son édition chez l'imprimeur, il y aura une réunion avec les organisations syndicales et les acteurs de la prévention ACFI, ADP, DGRH...

- Le plan de communication devra être présenté en Comité Technique avant d'être diffusé sur sites. Une note de service sera diffusée à l'ensemble des agents et des acteurs de la prévention.

Cette note sera transmise également avec la fiche de paie des agents.

Les données sur le RSST seront ensuite disponibles sur Sésame.

Constatant l'inefficacité de cet outil, primordial pour les agents, qui permet de faire remonter les problématiques liées à la santé et sécurité sur le lieu de travail, nous avons participé à l'échange constructif sur l'amélioration de ce dispositif. Les mandatés CHSCT **UNSA** Toulouse Métropole ont fait part à l'ensemble des acteurs de la sécurité, de vos remarques issues des réalités de terrain.

Vos mandatés CHSCT **UNSA** Toulouse Métropole

ANDREU Thierry, MANCHOFFE Fabrice, BRUNET Stéphanie, DJELTI Laïd